



Nombre de membres élus au Bureau :	Membres en fonction :	Membres présents :	Absent(s) excusé(s) :	Absent(s) :	Pouvoir(s) :
55	55	38	13	4	5

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 43  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 24 septembre 2024,**  
Sous la présidence de Monsieur François GROSIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-24 :

**Avenue de Thionville à Woippy - Acquisition de terrains sous portage EPFGE par l'Eurométropole de Metz.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

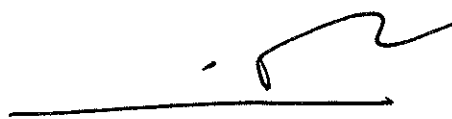
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU le Code Civil,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la Convention cadre signée avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), en date du 27 février 2008, relative à la mise en place d'une politique foncière anticipative sur les périmètres considérés à enjeux métropolitains ou communaux sur le territoire de Metz Métropole et sur lesquels l'EPFGE est habilité à intervenir,  
VU les avenants n° 1 et n° 2 à la Convention cadre en date des 13 avril 2018 et 3 juin 2019 visant à actualiser certains des périmètres à enjeux,  
VU la convention de projet signée le 18 février 2022, entre Metz Métropole, la ville de Woippy et l'EPFGE, pour le portage foncier d'un ensemble immobilier sis avenue de Thionville à Woippy, constitué principalement des anciennes halles SOLLAC,  
VU l'évaluation de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 05 septembre 2024,  
CONSIDERANT le projet de requalification du site des anciennes halles SOLLAC, qui prévoit une programmation mixte alliant activités économiques, logements et équipements publics,  
CONSIDERANT le projet de piscine métropolitaine, dont les travaux d'aménagement sont en cours de démarrage,  
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'acquérir les emprises foncières correspondantes au projet de piscine métropolitaine, en ce compris les emprises nécessaires à l'aménagement du parvis, des accès et du parking provisoire, d'une contenance totale de 18 257 m<sup>2</sup>, sises avenue de Thionville à Woippy,  
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'échelonner les paiements à l'EPFGE sur cinq annuités,

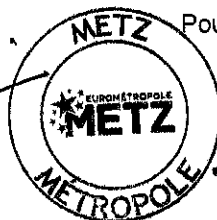
DECIDE de donner son accord pour l'acquisition des parcelles correspondantes notamment à l'emprise de la future piscine métropolitaine et cadastrées section 8 n° 16, n° 181, n° 292, n° 294,

n° 295, n° 296, n° 297, n° 298, n° 300, n° 304, ainsi que des emprises foncières à extraire des parcelles section 8 n° 293, n° 299, n°302 et n° 303, représentant une contenance totale de 18 257 m<sup>2</sup> environ, sises avenue de Thionville à WOIPPY, au prix de 2 278 537,12 € HT, majoré d'une TVA de 455 707,42 €, soit un montant total de 2 734 244,54 € TTC et le paiement des intérêts de portage y afférents pour un montant de 56 963,43 €,  
DECIDE de procéder au paiement de ce prix à l'EPFGE en 5 annuités,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant, et à régler les frais d'honoraires et de publication correspondants.

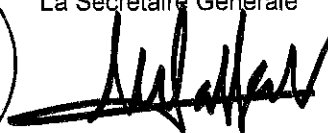
Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

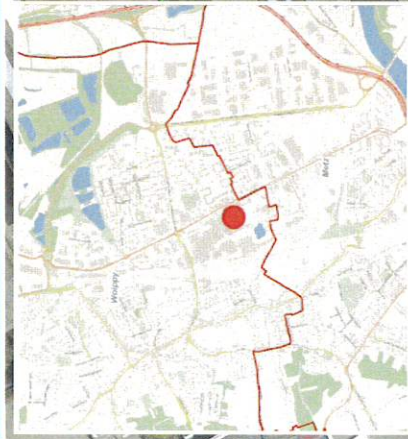
  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

**Avenue de Thionville à WOIPPY**  
**Acquisition de terrains sous portage EPFGE par l'Eurométropole de Metz**



**Légende :**

-  Emprise à acquérir par l'Eurométropole de Metz
-  Parcelles

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240924-2024-09-DB24-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-09-DB24  
**Date de décision :** mardi 24 septembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Avenue de Thionville à Woippy - Acquisition de terrains sous portage EPFGE par l'Eurométropole de Metz  
**Classification :** 3.1 - Acquisitions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/09/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240924-2024-09-DB24-DE  
**Document principal :** 99\_DE-24.pdf

#### Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:42	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:43	En cours de transmission	
29/09/24 09:48	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:56	Accusé de réception reçu	